

DÉCISION PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 –31
MODIFICATIONS DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A LA CREATION
D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE AU COMPLEXE SPORTIF DE
LA SAUDRUNE A SEYSSSES – LOTS N°2

Le Maire de la Commune de Seysses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, alinéa 4,

Vu la délibération n° 2026-3-01 en date du 2 avril 2026 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que de toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Vu le Code de la Commande Publique,

Une consultation a été lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 22123-1-1° du Code de la commande publique) pour les travaux relatifs à la création d'un terrain de football synthétique au complexe sportif de la Saudrune à Seysses.

Le lot n°2 du marché n°25-09 a été attribué ainsi :

LOT	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT initial en EUROS HT
2	Eclairage sportif	BARDE SUD OUEST – CITEOS TOULOUSE 7, rue Joseph Cugnot 31600 MURET	109 984,11 €

En application de l'article R.2194-2 et R.2194-3 du code de la commande publique, plusieurs modifications du marché viennent modifier certaines prestations sans augmenter le montant total du contrat.

Il s'agit dans un premier temps de quantités issues du marché, modifiées à la hausse comme à la baisse selon les besoins réalisés.

N°	DESIGNATION	MONTANT HT
2	ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE – E6 150 LUX	
2.1	Fourniture et pose de câble U1000R2V 4x25mm-Q - alim mât	- 13 552.00 €
2.2	Fourniture et pose de câble U1000R2V 5G2,5mm-Q	- 3 136.00 €
2.3	Fourniture et pose de câble U1000R2V 12G1,5mm-Q	-6 319.04 €
2.4	Réalisation de massif de scellement pour mât h=19,00m	0.00 €
2.5	Fourniture et pose de mat d'éclairage - hauteur 19,00m	0.00 €
2.6	Fourniture et pose de projecteurs LEDS 1000W	- 7 025.68 €
2.7	Fourniture et pose de projecteurs LEDS 1500W	7 867.76 €
2.8	Fourniture et pose de bloc phare de sécurité	0.00 €
2.9	Fourniture et pose d'armoire et éclairage	0.00 €
2.10	Raccordement dans TGBT	0.00 €
2.11	Fourniture et pose d'un coffret de commande déportée	0.00 €
2.12	Essais photométriques de nuit, réglages	0.00 €
2.13	Contrôle de l'installation par un organisme agréé	0.00 €
	MONTANT SOUS-TOTAL	- 22 164.96 €

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le

Bescher
Levraut

ID : 031-213105471-20260914-DEC2026_31-AU

Il s'agit dans un second temps de prix nouveaux intégrés aux prestations du cont

N°	DESIGNATION	MONTANT HT
3.	PRIX NOUVEAU	
3.1	Coffret en pied de mât	5 015.92 €
3.2	Fourniture et pose de câble AR2V 4x70rmi' TGBT - Armoire	3 300.00 €
3.3	Fourniture et pose de câble U1000R2V 5G6rmi' Armoire - Secours +	4 466.00 €
3.4	Fourniture et pose d'une borne escamotable	0.00 €
3.5	Fourniture et pose de câble U1000R2V prise électrique	0.00 €
3.6	Rajout protection borne dans armoire terrain	1 870.76 €
3.7	Fourniture et pose de câble U1000R2V 2x 1,5rmi' DALI	990.00 €
3.8	Hélioportage mât	0.00 €
3.9	Plus-value câble 7G1,5 Cca s2,a2, d2 (nouvelle norme)	489.60 €
3.11	Aléas nappe phréatique. Coulage en plusieurs intervention	2 500.00 €
3.12	Nouvelle étude de dimensionnement	900.00 €
3.13	Matériaux compactant et béton supplémentaire	2 000.00 €
	MONTANT SOUS-TOTAL	21 532.28 €
4.	PRIX NOUVEAU – NIVEAU D'ECLAIREMENT E5 – 250 LUX	
4.1	Reprise des études DDC mât - elec	1 028.27 €
4.2	Adaptation coffret pied de mât pour 4 projecteurs	1 254.00 €
4.3	Reprise passerelle	800.00 €
2.7	Fourniture et pose de projecteurs LEDS 1500W	7 867.76 €
4.4	Fourniture et pose de câble 7G2,5 (projecteur - pied de mât)	328.00 €
4.5	Remise commerciale	- 629.46 €
	MONTANT SOUS-TOTAL	10 648,57
	MONTANT TOTAL	10 015,89

LOT	DESIGNATION	TITULAIRE	Modifications de marché	MONTANT modifications de marché en EUROS HT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ en EUROS HT	Taux d'Augmentation
2	Eclairage sportif	BARDE SUD OUEST – CITEOS TOULOUSE 7, rue Joseph Cugnot 31600 MURET	N°1	10 015,89 €	120 000,00 €	9,11%

Considérant l'exposé ci-dessus,

DÉCIDE :

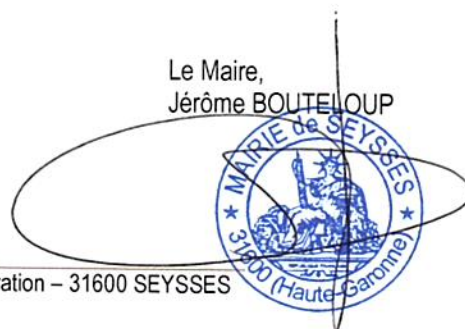
Article 1 : D'approuver la modification de marché n°1 tel que présentée ci-dessus,

Article 2 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité, publiée sur le site internet de la collectivité, et portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat s'il s'agit d'un acte soumis à cette obligation de transmission en vertu des dispositions de l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Seysses, le 14 septembre 2026.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP



10, place de la Libération – 31600 SEYSSES